|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/87/322 juin 2021FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-septième réunion

Montréal, 28 juin – 2 juillet 2021[[1]](#footnote-1)

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DECAISSEMENTS**

**Rapport du Trésorier**

# On trouvera dans le présent document des informations sur l’état du Fonds multilatéral[[2]](#footnote-2) tel qu’enregistré par le PNUE le 9 juin 2021. L'annexe I du document contient les tableaux suivants :

* Tableau 1 : État du fonds de 1991 à 2021
* Tableau 2 : Résumé de l'état des contributions et autres ressources pour la période 1991- 021
* Tableau 3 : Résumé de l'état des contributions pour la période 1991-2021
* Tableau 4 : État des contributions pour la période 2021-2023
* Tableau 5 : État des contributions pour 2021
* Tableau 6 : État des contributions pour la période 2018-2020
* Tableau 7 : État des contributions pour 2020
* Tableau 8 : Statut des contributions pour 2019
* Tableau 9 : État des contributions pour 2018
* Tableau 10 : État des contributions pour la période 2015-2017
* Tableau 11 : État des contributions pour 2017
* Tableau 12 : État des contributions pour 2016
* Tableau 13 : État des contributions pour 2015

# Au 9 juin 2021, le solde du Fonds était de 334 427 526 $US en espèces, après prise en compte de tous les fonds approuvés par le Comité exécutif, jusqu'à la 86e réunion incluse. Ce montant ne comprend pas les 3 280 455 $US retenus par la Banque mondiale, représentant le solde des projets achevés ou annulés, les intérêts courus et autres ajustements, qui sont supérieurs au montant que le Trésorier a pu compenser à partir des projets approuvés pour la Banque mondiale depuis la 83e réunion.

# Conformément à la décision Ex.IV/1 de la quatrième réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal[[3]](#footnote-3) sur les contributions de 2021 au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2021-2023, six Parties ont versé des contributions avancées pour 2021.

# Les informations sur le mécanisme de taux de change fixe[[4]](#footnote-4) ont été mises à jour et reflètent une perte imputable à celui-ci de 30 146 683 $US depuis sa création, ce qui est inférieur de 74 544 $US à la perte de 30 221 227 $US signalée à la 86e réunion.

**Actions concernant les contributions en suspens**

# Comme suite à la décision Ex.IV/1, le Trésorier a envoyé des factures aux Parties non visées à l'article 5 qui en avaient fait la demande pour payer leurs contributions au Fonds multilatéral pour 2021, ainsi que des rappels aux Parties ayant fait des promesses de contributions non honorées[[5]](#footnote-5), le cas échéant.

# Pour donner suite à la décision 86/3 c)[[6]](#footnote-6), le Chef de secrétariat a répondu aux questions de quelques Parties dont les contributions restent dues et qui souhaitent commencer à les verser, y compris en ce qui concerne la possibilité de coopération bilatérale dans le cadre du Fonds. Le secrétariat a proposé de tenir des réunions virtuelles pour poursuivre les discussions.

**Rapprochement des registres de contributions bilatérales**

# En application de la décision 86/3 e)[[7]](#footnote-7), l'exercice de rapprochement bilatéral des contributions entre les registres du trésorier et ceux du secrétariat est terminé pour quatre Parties non visées à l'article 5 et des ajustements ont été apportés à l'état des contributions et des décaissements figurant dans le présent document[[8]](#footnote-8).

# Les ajustements globaux effectués par le Trésorier n'ont pas eu d'impact sur la contribution nette des Parties non visées à l'article 5 concernées. Cependant, lors de l'exercice de rapprochement, il a été constaté qu'un retour du solde d'un projet achevé mis en œuvre par une agence bilatérale, enregistré dans l'inventaire des projets approuvés du secrétariat, n'avait pas été déduit des contributions bilatérales, dans le document sur l'état des contributions et des décaissements. En conséquence, le Trésorier a révisé le présent document en incluant une contribution supplémentaire en espèces au Fonds par la Partie concernée et une réduction du même montant de la contribution bilatérale par cette Partie.

# Au moment de la publication du présent document, l'examen concernant une Partie non visée par l'article 5 était en attente de consultations supplémentaires avec le Gouvernement concerné[[9]](#footnote-9).

**Recommandations**

# Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

## Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, figurant à l'annexe I du présent document ;

## Demander au Chef de secrétariat et au Trésorier de continuer à assurer le suivi des Parties dont les contributions sont en attente depuis une période triennale ou plus, et d'en rendre compte lors de la 88e réunion ;

## Prendre note des modifications concernant la contribution bilatérale du Canada, de la France, du Portugal et de l'Espagne, résultant d'un exercice de rapprochement entre les factures, les paiements et l'inventaire des projets approuvés du secrétariat, inclus dans l'annexe I du présent document ;

## Demander au Trésorier, en coopération avec le secrétariat, de finaliser la révision des montants de la contribution bilatérale de la Finlande enregistrés dans le Fonds multilatéral, et de faire un rapport à la 88e réunion ; et

## Demander à la Banque mondiale de restituer au Fonds multilatéral la somme de 3 280 455 $US en espèces, représentant le solde des projets achevés ou annulés, les intérêts courus et autres ajustements, qui est supérieure au montant que le Trésorier a pu compenser à partir des projets approuvés pour la Banque mondiale depuis la 83e réunion.

1. Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersession se tiendront en juin et juillet 2021 en raison de la COVID-19. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Comité exécutif a demandé de mettre en ligne sur l'intranet l'explication de la méthodologie et des hypothèses utilisées par le Trésorier (décision 40/2 b) i)). Cet exposé des hypothèses et de la méthodologie publié pour la première fois dans le rapport du Trésorier (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/3/Rev.1) est toujours accessible pour consultation par les membres du Comité exécutif sur la zone restreinte du site Web du Fonds multilatéral. [↑](#footnote-ref-2)
3. “1. D’adopter, à titre provisoire, le niveau indicatif des contributions pour 2021 des Parties mentionnées dans le tableau A, avant que la Réunion des Parties prenne une décision finale sur un budget révisé du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021–2023 ; 2. De noter que toute contribution versée par des Parties avant une décision finale sur le budget révisé du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021–2023 est sans préjudice du montant total de la reconstitution ou du niveau convenu des contributions des Parties ” (document UNEP/OzL.Pro.ExMOP.4/4) [↑](#footnote-ref-3)
4. Au total, 14 Parties ont choisi d'utiliser le mécanisme de taux de change fixe pour la période triennale 2018-2020 en application de la décision 81/1 b). [↑](#footnote-ref-4)
5. En réponse aux décisions XI/6 paragraphe 7 (demandant instamment aux Parties de s'efforcer de verser leurs contributions le plus tôt possible dans l'année civile) ; XVII/41 paragraphe 5 (demandant instamment aux Parties de verser leurs contributions au Fonds en totalité et le plus tôt possible) ; et XVI/37 (demandant instamment à certaines Parties qui n'ont jamais versé leurs contributions au Fonds ou qui l'ont fait pour un montant inférieur à leur contribution de le faire le plus tôt possible). [↑](#footnote-ref-5)
6. Demander au Chef de secrétariat et au Trésorier de continuer à suivre le cas des Parties dont les contributions sont impayées depuis une période triennale ou plus et d'en rendre compte lors de la 87e réunion. [↑](#footnote-ref-6)
7. Demander au Trésorier, en coopération avec le secrétariat, de finaliser l'exercice de rapprochement des contributions bilatérales du Canada, de la Finlande, de la France, du Portugal et de l'Espagne, et de faire rapport à la 87e réunion.

Demander au Trésorier, en coopération avec le secrétariat, de finaliser l'exercice de réconciliation pour les contributions bilatérales du Canada, de la Finlande, de la France, du Portugal et de l'Espagne, et de faire rapport à la 87e réunion. [↑](#footnote-ref-7)
8. Canada ( 5 152 $US), France ( 910 665 $US), Portugal ( 192 $US) et Espagne ( 3 688 $US). [↑](#footnote-ref-8)
9. Finlande, pour un montant de 76 855 $US. [↑](#footnote-ref-9)